

Avant-propos du Conseil-exécutif : 2004 - le canton de Berne est sur la bonne voie

Autor(en): **Jenzer, Egger / Nuspliger**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...**

Band (Jahr): - **(2004)**

Heft [2]: **Rapport de gestion : rapport**

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Avant-propos du Conseil-exécutif 2004 – le canton de Berne est sur la bonne voie

Dans l'année écoulée, le Conseil-exécutif a engagé une démarche importante pour la réalisation des priorités de la législature, soit le désendettement, le renforcement de la croissance économique et le développement durable. Pour la septième fois consécutive, le compte d'Etat s'est soldé par un excédent, cette fois de 185 millions de francs.

Dans la planification, le Conseil-exécutif a maintenu le cap de la politique financière. Le budget 2005 table sur un excédent de revenus de 40 millions de francs tout en respectant les consignes du frein au déficit. La manière de concrétiser le cadrage défini par le Grand Conseil à la session de novembre est à l'étude. Dans les années 2006 à 2008, la croissance de l'endettement pourra être stoppée. Seuls cinq autres cantons sont en mesure de prévoir un solde positif. Le nouvel endettement du canton est nettement inférieur à la moyenne des cantons suisses.

Neuf plans d'assainissement réunissant un total de 700 mesures d'économies et des allègements budgétaires de plus d'un milliard de francs placent le canton de Berne dans une position forte dans la comparaison intercantonale. Les dépenses publiques par habitant et la quote-part de l'Etat se situent au-dessous de la moyenne suisse. Les perspectives de la politique financière ne portent cependant pas à l'optimisme, et il faut compter avec un certain nombre de risques (p. ex. assainissement de la CACEB, programme d'allègement de la Confédération, révision de la loi sur l'assurance-maladie, réforme de la fiscalité des familles, 2^e réforme de la fiscalité des entreprises). Il est dès lors indispensable de poursuivre sans faiblir la politique d'assainissement. Dans l'année sous rapport, le Conseil-exécutif a adopté le principe d'un programme prioritaire PP3 «réduction de la dette». La procédure à suivre pour la réalisation de ce programme devra être déterminée en 2005. De plus, il reste à définir les méthodes adéquates pour l'examen des prestations et à mettre en place les conditions d'une réduction durable de la dette au commencement de la prochaine législature.

Un grand nombre de projets importants ont été menés à terme ou amenés à faire de grands pas en avant. Principalement, il s'agit des projets suivants:

- Réforme gouvernementale (rapport intermédiaire au Grand Conseil)
- Réforme de l'administration décentralisée (rapport au Grand Conseil)

- Réforme judiciaire (rapport au Grand Conseil)
- Stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale du canton de Berne
- Loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (Loi sur le statut particulier)
- Loi sur l'encouragement des fusions de communes
- Loi sur le statut général de la fonction publique (loi sur le personnel) (suppression des échelons d'expérience, adoptée en votation populaire le 28.11.2004)
- Nouvelle loi sur le personnel (révision totale)
- Loi sur la société anonyme Banque cantonale bernoise (réduction de la garantie de l'Etat)
- Développement de la stratégie de croissance (rapport au Grand Conseil)
- Loi sur les soins hospitaliers (votation populaire le 5.6.2005)
- Loi sur la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (LCACEB)
- Loi sur le statut du personnel enseignant (révision partielle)
- Loi sur la Haute école pédagogique germanophone
- Stratégie de la formation du canton de Berne
- Rapport sur la politique du 3^e âge
- Loi cantonale sur la protection de la population et sur la protection civile
- Arrêté du Grand Conseil portant adhésion au concordat sur l'école intercantonale de police de Hitzkirch
- Généralisation de NOG 2000

Le présent rapport de gestion est le dernier qui soit présenté dans cette forme. A partir de l'année prochaine, le rapport de gestion et le compte d'Etat seront réunis en un seul document. Le rapport sera établi à compter de l'année 2006 selon les principes de la nouvelle gestion publique.

Berne, le 5 avril 2005

Au nom du Conseil-exécutif
La présidente: *Egger-Jenzer*
Le chancelier: *Nuspliger*